



VILLE D'ESTÉREL

AVIS PUBLIC CONSULTATION ÉCRITE

(en remplacement d'une assemblée publique de consultation)

CONCERNANT LES PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS 2021-704 À 2021-707

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance extraordinaire tenue le 30 juillet 2021, le Conseil a adopté :
 - Le projet de règlement numéro 2021-704 concernant la construction;
 - Le projet de règlement numéro 2021-705 concernant les permis et certificats;
 - Le projet de règlement numéro 2021-706 sur les dérogations mineures;
 - Le projet de règlement numéro 2021-707 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).
2. Une consultation écrite d'une durée de 15 jours à partir de la publication du présent avis remplace la consultation publique prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) en raison des mesures sanitaires imposées conformément aux décrets et arrêtés ministériels en vigueur. Cette consultation publique écrite a pour objet de recueillir les commentaires écrits de la population en regard des projets de règlement cités ci-dessus.
3. Ces projets de règlement, conformément à la loi, aux décrets et arrêtés ministériels en vigueur dans le cadre de la pandémie de la Covid-19, feront l'objet d'une consultation écrite **en remplacement de la consultation publique**.
4. En conséquence, toute personne désirant se faire entendre sur les présents projets de règlement doit, dans les 15 jours de la publication du présent avis, soit au plus tard le jeudi 26 août 2021, faire parvenir ses commentaires à l'adresse suivante :

Projets de règlement numéros 2021-704 à 2021-707 – consultation écrite
Hôtel de Ville
115, chemin Dupuis
Estérel (Québec) J0T 1E0

ou
Par courriel, à l'adresse électronique administration@villedesterel.com, en inscrivant le texte suivant dans l'objet du courriel : Projets de règlement numéros 2021-704 à 2021-707 – consultation écrite
5. Les projets de règlement numéro 2021-704 à 2021-707 peuvent être consultés sur le site internet de la Ville (www.villedesterel.com) ou à l'Hôtel de Ville du lundi au vendredi, de 8h30 à midi et de 13h00 à 16h30, sur rendez-vous, en téléphonant au 450 228-3232.
6. Ces projets de règlement ne sont pas assujettis au processus d'approbation référendaire.
7. Ces projets de règlement s'appliquent sur l'ensemble du territoire de la Ville d'Estérel.

Donné à Ville d'Estérel, ce 11^e jour du mois d'août 2021

Nadine Bonneau, OMA
Assistante greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nadine Bonneau, assistante greffière de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public sur le site Internet de la Ville (www.villedesterel.com) et l'avoir affiché à l'extérieur de l'Hôtel de Ville le 11 août 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11^e jour du mois d'août 2021.

Nadine Bonneau, OMA
Assistante greffière